

Document d'information

**Sauveteur Secouriste du Travail
SST**

Formation Initiale / MAC (Recyclage)

Titre de la formation et références

Nom de la formation : SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)
Formation initiale (SST) / Maintien et actualisation des compétences (MAC SST)

Enregistrement au RCNP ou RS et code associé :

- RS5801 – Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- RS727 – Maintenir et actualiser ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail

Date d'échéance de l'enregistrement :

- Fiche RS5801 inactive à ce jour (échéance 26/01/2023)
- Fiche RS727 inactive à ce jour (échéance 31/12/2021)

Niveau : Aucun

Certificateur : Aucun

Code NSF : 344r : Mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité

Formacode : 42829 : Sauvetage secourisme travail / 42817 : Réglementation santé sécurité travail / 42819 : Accident travail maladie professionnelle

Code.s fiche.s ROME la.les plus proche.s : Aucun

Textes de référence :

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

- <https://www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/document-reference-sst/document-reference-sst.pdf>
- Document de référence du dispositif INRS SST V8 -/01/2021
- Guide des données techniques INRS V5.01-2024
- Manuel du formateur INRS Janvier 2024
- Grilles de certification INRS en FI et MAC SST juin 2020

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

- Aucune

Public visé

Tout public.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap et consultez la page suivante :

<https://upvfd.fr/referent-handicap/>

Prérequis

Prérequis à la formation initiale : Aucun prérequis

Prérequis au recyclage : Avoir suivi et validé une formation initiale SST ou une formation de MAC SST dans les 24 mois précédents (sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice à la réussite aux épreuves certificatives). Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre à nouveau une formation initiale.

Conditions d'accès et délais

Inscription sur devis, au plus tard 24h avant le début de la formation.

Equivalences

Les titulaires d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours) sont réputés détenir le certificat SST et peuvent également participer à un MAC SST. Dans cette hypothèse, le MAC ne leur permettra de maintenir et actualiser leurs compétences qu'en tant que sauveteur secourisme du travail.

Objectifs de la formation

1/ Compétences attestées à l'issue de la formation :

La certification « Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » permet la validation ou atteste le maintien et l'actualisation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à toute personne certifiée d'assurer cette fonction de sauveteur secouriste du travail dans son entreprise ou son établissement.

Cette certification s'insère dans un dispositif conçu par l'INRS-Assurance maladie risques professionnels, pour garantir la qualité des formations et des certifications en santé et sécurité au travail.

Ainsi certifié, le sauveteur secouriste du travail (SST) peut :

- Porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise, conformément à l'évolution des techniques et conduites à tenir
- Être acteur de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes sont attestées :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

2/ Suites de parcours et les débouchés :

La prolongation ou le renouvellement de la certification SST est conditionnée par le suivi d'un stage «Maintenance et Actualisation des Compétences» (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer dans son entreprise en tant que SST.

Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Nous assurons le suivi post-formation pour les entreprises et leurs salariés en les alertant sur les dates de mise à jour de leurs compétences afin de rester conforme à la réglementation.

Contenus de la formation

Formation initiale

- Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
- Rôle du SST dans l'organisation des secours de l'entreprise
- Protéger une situation d'accident
- Examiner une victime
- Garantir une alerte aux secours
- Secourir la victime de façon appropriée face à :
 - Un saignement abondant
 - Un étouffement
 - Un malaise
 - Une brûlure thermique ou chimique
 - Une plaie grave et une plaie simple
 - Une douleur empêchant certains mouvements
 - Une personne inconsciente qui respire, ou ne respire plus

MAC (Recyclage) : Le contenu de formation est adapté aux besoins des participants à partir du recueil de leurs expériences.

- Partage des expériences et analyse des situations rencontrées
- Actualisation des compétences pour intervenir efficacement face à une situation d'accident
- Evaluation des acquis en cours de formation
- Rappel du rôle de SST dans l'organisation de la prévention de son entreprise :
 - Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et les divers éléments qui les composent
 - Connaître l'organisation de son entreprise et informer sa hiérarchie (fiche de remontées d'informations...)
 - Proposer et hiérarchiser des actions de prévention/ Identifier les moyens de protection en cas de mesures de prévention insuffisantes (9 PGP)
 - Contribuer à la mise à jour du document unique et articuler ses actions avec les autres acteurs de la prévention

Suivi et modalités d'évaluation

1/ Suivi des stagiaires :

Les besoins et les attentes des stagiaires sont évalués à l'entrée en formation pour adapter au mieux les objectifs et les contenus. La satisfaction est mesurée en fin de formation grâce à un questionnaire.

2/ Modalités d'évaluation :

Evaluation :

Les critères de l'évaluation certificative sont définis par l'INRS, dans le référentiel de certification SST et MAC SST figurant au document de référence INRS et transcrits dans une grille de certification.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail.

- Épreuve certificative n°1 :

Elle est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le Jury.

La situation de travail du scénario de l'épreuve proposé devra être crédible et devra comporter au minimum les éléments suivants : 1 victime / 1 lésion, 1 ou plusieurs dangers persistants, 1 ou plusieurs témoins, des moyens de simulation adaptés à la situation de travail choisie.

Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

- Épreuve certificative n°2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le Jury (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

A l'issue de la formation, remise à chaque participant :

- Un certificat SST valable au maximum 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable
- D'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs
- D'un questionnaire de satisfaction

Moyens pédagogiques

1/ Equipement et matériel :

- ✓ Tableau, vidéoprojecteur et supports adaptés
- ✓ Matériel prescrit par l'INRS : mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation, kit de mise en situations factices
- ✓ Plans d'intervention de l'INRS, supports de formation projetés, photos pour les cas concrets
- ✓ Grille d'évaluation formative du formateur et grille certificative INRS
- ✓ Délivrance de l'aide-mémoire du SST

2/ Sur le plan pédagogique :

- ✓ Alternance entre enseignements théoriques et enseignements pratiques tout au long de la formation
- ✓ Présentation interactive des participants
- ✓ Pédagogie active (démonstration, apprentissage, travail en groupe)
- ✓ Mise en situation pratique

3/ Qualité des intervenants :

Tous nos intervenants sont certifiés par l'INRS et sont à jour de leur certificat de formateur SST.

Durée de la formation et modalités d'organisation

1/ Lieu de la formation :

- Formation INTER-ENTREPRISE : dans les locaux d'UPV FD
- Formation INTRA-ENTREPRISE : dans les locaux de l'entreprise d'accueil (sous réserve d'un lieu adapté et conforme aux normes en vigueur)

2/ Dates et volumes horaires :

Formation initiale : <p style="text-align: center;">2 jours soit 14h</p>	MAC (recyclage) : <p style="text-align: center;">1 jour soit 7h</p>
--	---

- Formation INTER-ENTREPRISE : les dates de formations sont consultables sur notre agenda des formations <https://upvfd.fr/agenda-des-formations/>
- Formation INTRA-ENTREPRISE : les sessions sont organisées sur des dates à la convenance de l'entreprise (nous consulter)

3/ Nombre de stagiaires :

La formation s'organise pour un groupe de 4 à 10 personnes.

4/ Organisation de la formation :

- INTER-ENTREPRISE ou INTRA-ENTREPRISE
- Horaires : de 9h à 12h et de 13h à 17h

5/ Individualisation de la formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont évalués en début de formation afin d'adapter au mieux les objectifs et contenus de la formation.

Coût de la formation

Formation initiale : INTER 260 € HT/pers INTRA nous consulter	MAC (recyclage) : INTER 160 € HT/pers INTRA nous consulter
Financements possibles : <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise (fonds propres) - OPCO - Financement personnel - CPF (en attente de réactivation du répertoire RS) 	

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://upvfd.fr/CGV> ou contactez-nous sur upvfd@upv.org

Valeur ajoutée et indicateurs de résultat

1/ La valeur ajoutée de l'UPV FD :

UPV FD s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement :

- Une équipe de formateurs professionnels, expérimentés
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Un suivi et un accompagnement individualisé des stagiaires
- Une gratuité des frais d'inscription
- Une ancienneté de plus de 25 ans

2/ Les indicateurs de résultat :

Indicateur	Source et définition de l'indicateur	% Initiale	% MAC
Taux de satisfaction <i>Session(s) n-1</i>	Issue du questionnaire de fin de formation – % de stagiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait »	100%	
Taux d'abandon <i>Session(s) n-1</i>	Nb abandons / nb entrants	0%	
Taux de réussite <i>Session(s) n-1</i>	Nb de certifiés/ nb de candidats présentés aux évaluations	100%	

Renseignements complémentaires & Contacts

Contact : Adrien JEGOU

Tel : 04 83 69 19 09 / 07 61 98 48 15

Mail : a.jegou@upv.org

UPVFD : upvfd@upv.org / www.upvfd.fr

Date de mise à jour du présent document : Juillet 2024